

**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP**



assistance-publique-cgt.fr



PRIMES SEMESTRIELLES « Changement de calendrier de versement des primes, la direction générale se loupe ! »

La prime semestrielle versée en juin puis en décembre, est un élément important de nos traitements.

Compte tenu du niveau des traitements des fonctionnaires et de l'augmentation annuelle du coût de la vie, la prime est souvent utilisée pour combler les découverts bancaires, les impayés de loyers, les fournitures scolaires, les impôts, etc.

Le montant de cette prime, indexée à la fois sur les absences et la manière de servir, peut représenter jusqu'à environ un mois de traitement.

La périodicité du versement permet parfois de financer les vacances d'été, d'autres fois les fêtes de fin d'année. Or depuis plusieurs années la date des virements des salaires sur nos comptes en banque reculent dans le temps et ne permet plus de recevoir la somme avant Noël.

Ainsi, pour permettre aux agents de faire leurs achats et de choisir à temps les cadeaux de Noël, l'USAP-CGT avait soumis au DRH, Gérard Cotellon, d'anticiper le versement de la prime au mois de novembre. Sensible à cette proposition le DRH devait

proposer, au deuxième semestre 2018, un calendrier et une base de discussion aux organisations syndicales.

Le changement de Directeur de Ressources Humaines a bouleversé le programme et reporté aux calendes grecques cette décision.

De plus, notre proposition était uniquement d'avancer le versement des primes et nullement comme l'affirme maintenant la Direction : « *la modification du volume attribué à chaque versement* ».

Pour la Direction, si le changement devait s'opérer ce serait une profonde modification qui aurait lieu :

- Un acompte en novembre,
- Le solde en avril,

En tout état de cause, l'USAP-CGT revendique :

- **L'intégration des primes dans le traitement de base,**
- **Un véritable treizième mois,**
- **Le dégel du point d'indice, la hausse des traitements et les salaires au niveau des qualifications de chacun, avec pour minimum le smic à 1800 € brut.**

UNION SYNDICALE CGT
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
Bourse du travail
3, rue du Château d'Eau • 75010 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 08 82 14
Fax. : +33 (0)1 42 45 79 51
usap-cgt.sap@aphp.fr